

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 25 mars 2024
Délibération n°2024-12

Objet de l'affaire : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 janvier 2024

Date de convocation : 12/03/2024

**Sous la présidence d'Hervé BARO, Membre du Conseil d'Administration de l'Agence
Technique Départementale de l'Aude, madame la Présidente étant empêchée,**

Etaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 janvier 2024, joint en annexe,

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 janvier 2024 tel que présenté en annexe,

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**



Hélène SANDRAGNÉ

 <p>Agence Technique Départementale</p> <p>ATD11</p> <p>L'ingénierie au service des collectivités</p>	<p style="text-align: center;">AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE</p> <p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 23 JANVIER 2024</p>
---	---

I. INTRODUCTION

Madame la Présidente, Hélène SANDRAGNÉ, accueille les membres de l'assemblée et remercie les nombreux présents en salle, et ceux qui suivent l'assemblée générale par visioconférence. Cette première assemblée de l'année est également l'occasion de présenter les meilleurs vœux aux élus et leurs conseils municipaux et intercommunaux.

Madame la Présidente annonce l'ordre du jour suivant :

- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 06 mars 2023
- Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- Approbation des nouvelles adhésions
- Questions diverses
- Intervention de Cyrille PORTALEZ, Directeur Régional Occitanie du CEREMA

Madame la Présidente remercie Madame Céline MEINIER qui est nommée secrétaire de séance.

II. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Point n°1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 mars 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 mars 2023 a été adressé aux adhérents. Le PV n'appelant pas d'intervention ou de remarques, Mme la Présidente fait procéder à son adoption.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Point n°2 : Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Mme la Présidente rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Il répond à un double objectif : d'une part, il permet d'informer les élus sur notre situation économique, budgétaire et financière et d'autre part de procéder à une évaluation prévisionnelle de notre activité à venir.

Mme la Présidente rappelle que le DOB 2024, précède le vote du budget 2024 prévu lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 25 mars prochain.

Après une présentation rétrospective de l'année 2023 et de l'organisation en place, Mme la Présidente présente au titre des perspectives 2024, deux pistes de réflexions qu'elle souhaite partager avec les membres de l'assemblée générale et qui s'articulent autour de deux axes : proposer une conduite d'opérations pour les projets d'envergure en bâtiment et maintenir les efforts sur le pôle eau et assainissement.

Concernant la conduite d'opérations bâtementaires, il s'agirait pour l'ATD11 de poursuivre l'accompagnement au-delà des missions d'AMO pré opérationnelles habituellement pratiquées par l'ATD et qui sont les suivantes : définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, et jusqu'à la consultation et au choix de maître d'œuvre.

Il nous a été remonté par nombre de nos adhérents le besoin d'une présence plus accrue en phase conception et travaux. Toutefois, nous sommes conscients que nous ne pouvons pas consacrer à tous les projets accompagnés par l'ATD, une présence continue de la faisabilité à la réception des travaux. Pour autant, il y a aujourd'hui des projets à enjeux particuliers pour lesquels nous proposons de faire porter nos efforts. Cet accompagnement consisterait à réaliser de la conduite d'opération avec comme enjeux de veiller à l'adéquation du programme du maître d'ouvrage et le projet conçu par le maître d'œuvre, au respect de la qualité attendue, aux délais et aux coûts. Notre premier accompagnement dans ce format concernera le nouveau groupe scolaire de Conques sur Orbiel, à compter d'avril 2024, avec le recrutement d'un agent.

Concernant les missions en eau et assainissement, notre volonté est de maintenir le dimensionnement actuel de l'effectif afin de faire face à une activité en croissance et également compenser le départ de notre étudiant alternant.

Ce pôle est également impacté par l'assistance de deux communautés de communes dans la prise de compétences eau à l'horizon 2026 : la communauté de communes de la Montagne Noire et la communauté de communes des Pyrénées Audoises.

Concernant les perspectives budgétaires 2024, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 sont évaluées à 931 000 € et proviennent des deux ressources principales que sont les adhésions et les prestations facturées.

Nous estimons le montant prévisionnel des cotisations de nos 408 membres, à 331 000 € :

- 150 000 € : cotisation du Département
- 160 000 € : cotisation des 392 communes sur les 433 que compte le Département
- 21 000 € : cotisation des 15 EPCI (7 communautés de communes et d'agglomération et 8 syndicats de communes)

Pour rappel les tarifs des cotisations des membres se présentent de la façon suivante :

- 150 000 € pour le Département
- 1 € par habitant pour les communes de plus de 1 000 habitants, avec un plafond de 5 000 €
- 0,50 € par habitant pour les communes de plus de 500 habitants et de moins de 1 000 habitants
- 0,30 € par habitant pour les communes de moins de 500 habitants avec un plancher de 50 €
- Pour les EPCI à fiscalité propre : une cotisation forfaitaire de 1 500 € pour les EPCI de moins de 5 000 habitants et de 2 000 € pour les EPCI de plus de 5 000 habitants
- 0,50 € par habitant pour les autres EPCI de plus de 500 habitants, avec un plafond de 1 000 €
- 0,30 € par habitant pour les autres EPCI de moins de 500 habitants

Seule la cotisation départementale a évolué depuis 2014, année de création de l'Agence technique. Les cotisations pour les autres adhérents sont inchangées depuis cette date.

Concernant les prestations facturées, nous prévoyons de maintenir les objectifs 2024 au même niveau que 2023, pour tous les domaines d'intervention, sauf en bâtiment où nous prévoyons une activité plus importante du fait de la mise en place de la conduite d'opérations. De façon globale, le nombre de conventions et le nombre

d'heures commandées sont en progression. Les dossiers sont plus importants, plus complexes et nécessitent un accompagnement plus global, ancré dans la durée.

En 2024, en réponse aux besoins d'accompagnement, nous prévoyons une recette de l'ordre de 600 000 € qui correspond à un effort de facturation de 800 heures annuelles en moyenne par agent.

Le montant des prestations tarifées attendu se décompose ainsi :

- 100 000 € pour l'aménagement des espaces publics et voirie
- 30 000 € pour l'AMO ouvrages d'art dont 17 000 € pour la surveillance des ouvrages d'art
- 155 000 € pour la mission eau et assainissement, compte-tenu d'un renfort ponctuel
- 185 000 € pour le bâtiment, y compris la conduite d'opération
- 130 000 € pour les prestations de contrôle et d'auto surveillance assurées pour les communes et EPCI.

A noter que les recettes de cette dernière prestation sont réalisées en toute ou partie par le SATESE du CD11 et font l'objet de remboursements pour la majeure partie au CD.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées quant à elles à 931 000 € et s'articulent essentiellement autour de 2 chapitres comptables : charges de personnel (011) et charges à caractère général (012).

Les charges de personnel (012) représentent la dépense principale de notre structure pour un montant de l'ordre de 740 000 € typique de la spécificité d'une structure dédiée à des prestations intellectuelles. Cette projection des charges de personnel 2024 tient compte du recrutement proposé pour la conduite d'opération, ce qui porte l'effectif à 13 agents pour 12 ETP.

En complément de cet effectif, la convention de mutualisation de services, entre le Département et l'ATD11, reconduit la mise à disposition d'agents départementaux sur des domaines d'expertise précis : ressources humaines, hydraulique, service ouvrages d'art, service eau et assainissement, service juridique, marchés publics, communication, service santé au travail...

Pour 2024, le montant des dépenses à caractère général (011) s'élèverait à 165 000 €.

Ces dépenses suivent une progression en lien avec le développement de l'agence et anticipent une inflation pour les postes de dépenses de carburants, de fournitures administratives ou encore de frais de formation. Il est à noter un remboursement 2024 de l'ordre de 57 500 € pour la mise à disposition du personnel du Département.

En dépenses d'investissement, nous prévoyons le renouvellement partiel de l'équipement informatique pour environ 5 000 €. Les recettes d'investissement d'un montant de 21 000 € sont essentiellement dues au résultat excédentaire 2023. Nous devrions dégager un excédent d'investissement de l'ordre de 16 000 €.

En synthèse, il est proposé un budget prévisionnel 2024, qui vise l'équilibre de la section de fonctionnement.

Echanges avec la salle :

✎ Monsieur Philippe ANDRIEU, Vice-Président et maire de Céprie, souligne que l'objectif initial qui présidait à la création de l'ATD semble pleinement atteint, à savoir permettre au plus grand nombre de communes audoises d'avoir recours à des conseils et un accompagnement technique de qualité.

✎ Madame NACCACHE, maire de Labastide d'Anjou, félicite cette évolution dans les missions et confirme que la conduite d'opérations, telle qu'elle est proposée aujourd'hui, a manqué dans le projet de construction de l'espace associatif mutualisé de sa commune. Il n'est pas évident de faire suivre au maître d'œuvre, le programme tel qu'il a été imaginé initialement.

✎ Monsieur QUAGLIERI, maire de Lasbordes remercie l'équipe pour la qualité de son accompagnement et sa grande réactivité, quel que soit le domaine d'intervention. Celle-ci est indispensable pour formaliser les demandes de subventions et faire aboutir le projet.

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Point n°3 : Approbation des nouvelles adhésions

Il est proposé de valider les adhésions de quatre nouvelles communes : Cubières sur Cinoble, Ginestas, Granès et Malviès. Au total, on dénombre 408 adhérents à l'ATD11, dont 91% des communes du département.

Mme la Présidente fait procéder à leur approbation.

Vote :

Adopté à l'unanimité

Echanges avec la salle :

↳ Monsieur GASC-MAYNARD, délégué de Saint Julien de Briola, souhaiterait connaître la position de l'ATD11 concernant la réparation et la rénovation des églises. Dans ce domaine, un accompagnement est indispensable à de nombreuses communes.

Laurent NAUDY convient que le sujet de l'accompagnement spécifique aux églises est un domaine dans lequel nous n'avons pas pu encore nous investir à la hauteur des attentes des communes. Cela relève d'arbitrages dans nos interventions au regard de notre capacité de réponse et de la technicité particulière à avoir et que nous n'avons pas jusqu'ici.

Madame la Présidente demande à ce que nous requestionnions la possibilité d'accompagner les communes sur cette question des églises.

Point n° 4 : Présentation du CEREMA

Monsieur PORTALEZ, directeur régional Occitanie du CEREMA, remercie Madame la Présidente, pour l'invitation. Il rappelle également que Madame la Présidente de l'ATD occupe un poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du CEREMA, et que ce type de gouvernance mixte (Etat/collectivités) est une première au niveau national.

Le CEREMA en Occitanie est composé d'une centaine d'agents et ses missions s'articulent avec les acteurs de l'ingénierie dans chaque département. Dans l'Aude, il convient de souligner une bonne collaboration avec l'ATD11 qui s'inscrit dans un esprit de mutualisation, comme en témoigne la mise en œuvre du programme Ponts.

Des programmes nationaux sont pilotés par le CEREMA : plan vélo, petites villes de demain, action cœur de ville, etc. Des journées techniques sont également organisées et rassemblent de nombreux partenaires et apporteurs de solutions, autour de sujets comme la mobilité, l'environnement et les risques.

Les communes peuvent faire des demandes d'intervention auprès du CEREMA sans mise en concurrence, en lien avec l'ATD11. Loin de constituer une concurrence au secteur privé, l'ingénierie publique comme le CEREMA ou l'ATD11 accompagne et font aboutir les projets qui sont ensuite réalisés par les acteurs du secteur privé.

A titre d'exemples, plusieurs communes bénéficient d'un accompagnement commun de l'Agence Technique et du CEREMA :

- ↳ Mas Sainte Puelles pour la gestion patrimoniale de ses bâtiments
- ↳ Alzonne pour la désimperméabilisation de la cour de l'école
- ↳ Serviès en Val pour la vérification des ponts et murs de soutènement.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h00.

Mme la Présidente remercie à nouveau les présents dans la salle et en visioconférence et invite les présents à partager un moment de convivialité.

Secrétaire de séance

Céline MEINIER

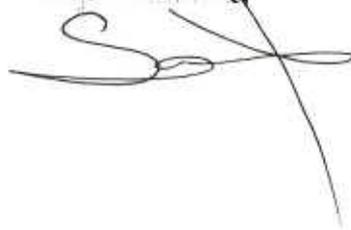
Adjointe à la Mairie d'Alzonne,



Hélène SANDRAGNE

Présidente de l'Agence Technique

Départementale



AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 25 mars 2024
Délibération n°2024-13

Objet de l'affaire : approbation du Compte Financier Unique 2023

Date de convocation : 12/03/2024

Sous la présidence d'Hervé BARO, Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale de l'Aude, madame la Présidente étant empêchée,

Etaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 145 de la loi de finances pour 2023,
 VU la délibération n°2021-09 du 08 mars 2021 approuvant l'expérimentation du Compte Financier Unique,
 VU le Compte Financier Unique 2023 établi conjointement par l'ordonnateur et le payeur départemental,
 VU le rapport présenté par le Vice-Président de l'ATD11, joint en annexe.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

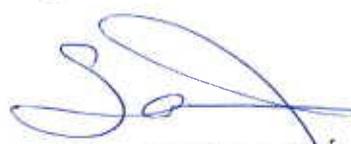
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2023
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2023 tel que présenté en annexe, et arrête ainsi les comptes :

Section de fonctionnement		
Dépenses	Prévu	884 770.00 €
	Réalisé	825 650.19 €
Recettes	Prévu	888 100.00 €
	Réalisé	940 061.11€
Section d'investissement		
Dépenses	Prévu	27 272.82 €
	Réalisé	13 500.00 €
Recettes	Prévu	6 500.00 €
	Réalisé	4 966.56 €

Résultat de clôture de l'exercice			
	Résultat reporté 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Section de fonctionnement	283 775.64 €	114 410.92 €	398 186.56 €
Section d'investissement	20 772.82 €	-8 533.44 €	12 239.38 €
	304 548.46	105 877.48 €	410 425.94 €

La Présidente de l'Agence Technique
 Départementale de l'Aude,



Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE

RAPPORT N°1

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale – Séance du 25 mars 2024

RAPPORT SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

En vertu des dispositions de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'Assemblée générale arrêtant les comptes de l'Agence technique départementale de l'Aude doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Depuis l'exercice 2022, l'ATD11 présente ses comptes sous la forme d'un Compte Financier Unique qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Ainsi, j'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Financier Unique 2023. Le vote arrêtera définitivement les comptes au titre de l'exercice comptable 2023.

Compte Financier Unique 2023

I - Les résultats de l'exercice 2023

Le Compte Financier Unique fait apparaître un résultat d'exercice excédentaire de 105 877.48 € et s'explique par un excédent de fonctionnement de 114 410.92€ et d'un déficit d'investissement de 8 533.44 € :

En section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2023	114 410.92 €
Résultat 2022 reporté	283 775.64 €
Résultat de clôture 2023	398 186.56 €

En section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023	-8 533.44 €
Résultat 2022 reporté	20 772.82 €
Résultat de clôture 2023	12 239.38 €

Le report des résultats 2022, fait apparaître un résultat de clôture 2023 pour la section fonctionnement de 398 186.56 €, et un résultat de clôture 2023 pour la section d'investissement de 12 239.38 €, ce qui porte le résultat de clôture 2023 toutes sections confondues à 410 425.94€

Les montants totaux des réalisations de l'exercice en dépenses et en recettes de fonctionnement s'élèvent respectivement à 825 650.19 € et à 940 061.11 €.

Les montants totaux des réalisations de l'exercice en dépenses et en recettes d'investissement s'élèvent respectivement à 13 500.00 € et 4 966.56 €.

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail, le Compte Financier Unique 2023.

II- Les dépenses 2023

a) Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 825 650.19 € et se détaillent ainsi :

Chapitre 011 : charges à caractère général	124 320.38 €
Chapitre 012 : charges de personnel	682 603.75 €
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	10 750.50 €
Chapitre 67 : charges spécifiques	3 009.00 €
Chapitre 042 : dotations aux amortissements	4 966.56 €

Les charges de personnel constituent le principal poste des dépenses de fonctionnement (près de 83%). L'équipe 2023 était composée de 12 agents représentant 11ETP : 9 agents opérationnels et 3 agents (représentant 2.3 ETP) dédiés à la direction et administration.

Au titre des charges à caractère général du chapitre 011, il s'agit pour l'essentiel des cotisations aux assurances pour 26 467 €, la location de six véhicules de service pour 9 480 € et 8 428 € de carburant, le remboursement annuel de la mise à disposition de personnel départemental pour 45 543 €.

b) Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement 2023 s'élèvent à 13 500.00 € et correspondent à l'acquisition d'un logiciel de suivi d'activités.

Je vous propose d'examiner à présent la réalisation des recettes 2023.

III- Les recettes 2023

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 940 061.11 € et celles d'investissement à 4 966.56 €.

a) Les recettes de fonctionnement :

Les réalisations de l'exercice en recettes de fonctionnement (hors résultat 2022 reporté) s'élèvent à 940 061.11 € et se décomposent de la manière suivante :

Chapitre 70 : recettes liées aux prestations d'AMO	533 555.08 €
Chapitre 74 : adhésions des membres	399 492.00 €
Chapitre 75 : produits divers de gestion	581.19 €
Chapitre 013 : atténuations de charges	6 432.84 €

Les recettes relatives aux adhésions des membres (chapitre 74) se détaillent ainsi :

- 220 000 € (150 000 € pour 2023 et 70 000 € au titre d'un reliquat 2022) du Département
- 158 217 € des communes
- 21 275 € des EPCI

b) Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement d'un montant de 4 966.56 € correspondent aux amortissements.

IV- La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier

a) L'autofinancement

L'autofinancement (épargne brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir et fonctionner de l'Agence.

L'année 2023 fait état, d'un excédent de fonctionnement d'un montant de 114 10.92 €.

Soit une capacité d'autofinancement CAF (résultat + dotation aux amortissements) de 119 377.48 €.

b) Equilibre financier :

En 2023, comme lors des années précédentes, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt. Au 31/12/2023, le fonds de roulement passe de 327 k€ à 410 k€ et couvre largement le besoin en fonds de roulement (32 k€) et assure un niveau de trésorerie (378 k€) correspondant à 167 jours de dépenses courantes contre 129 en 2022.

Je vous ai exposé les éléments du Compte Financier Unique 2023. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

LA PROPOSITION

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- **D'ARRETER** le Compte Financier Unique 2023
- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024



ID : 011-200045540-20240325-2024_13_2-DE

ATD 11

Numéro SIRET : 20004554000016

POSTE COMPTABLE : 011090 P.DEP AUDE

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2023

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCE](#)

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur 5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 6
B2	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur 7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur 8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur 9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 12
D	Bilan synthétique	Comptable 13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable 14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur 16
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 17
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur 20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur 22
<i>Vue détaillée</i>		
B1	Dépenses d'investissement	Comptable 23
B2	Recettes d'investissement	Comptable 25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable 28
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable 31
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 33
B	Compte de résultat	Comptable 37
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 39

IV. États annexés

A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3.1	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B8.1.1	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B8.2	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B8.3	État des contrats de partenariat public-privé	Ordonnateur
B8.4	État des autres engagements donnés	Ordonnateur
B8.5	État des engagements reçus	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B15.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur

B15.2 État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement

Ordonnateur ID : 011-200045540-20240325-2024_13_2-DE

C. États annexés budgétaires

C1.1 Équilibre budgétaire - dépenses

Ordonnateur

C1.2 Équilibre budgétaire - recettes

Ordonnateur

C2.1 Situation des autorisations de programme

Ordonnateur

C2.2 Situation des autorisations d'engagement

Ordonnateur

D. Autres éléments d'information

D1 État des recettes grevées d'une affectation spéciale

Ordonnateur

D2.1 Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Ordonnateur

D5 Gestion des fonds européens

Ordonnateur

D7 Actions de formation des élus

Ordonnateur

D8 État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes

Ordonnateur

D10 Identification des flux croisés

Ordonnateur

D11.1 États de la répartition de la TEOM – investissement

Ordonnateur

D11.2 États de la répartition de la TEOM – fonctionnement

Ordonnateur

V. Arrêté et signatures

A [Arrêté et signatures](#)

Ordonnateur / Comptable

41



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2)	
5 DGF / population	

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
9 Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 500,00	888 100,00	894 600,00
	Recettes réalisées (1)	B	4 966,56	940 061,11	945 027,67
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	27 272,82	884 770,00	912 042,82
	Dépenses réalisées (1)	E	13 500,00	825 650,19	839 150,19
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-8 533,44	114 410,92	105 877,48
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	20 772,82	283 775,64	304 548,46
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	12 239,38	398 186,56	410 425,94
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	12 239,38	398 186,56	410 425,94

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE

Section de fonctionnement	Montant
A Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	114 410,92
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	283 775,64
C Résultat de clôture de la section de fonctionnement (a) = A+B	398 186,56
Section d'investissement	
D Solde des réalisations de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-8 533,44
E Résultats antérieurs reportés Ligne 001 du compte financier N Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	20 772,82
F Solde d'exécution de la section d'investissement N F = D+E, précédé de + ou -	12 239,38
G Solde des restes à réaliser d'investissement N (b)	0,00
H Solde cumulé de la section d'investissement H (=F+G) NB : en cas de solde négatif, il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement	12 239,38

(a) en cas de déficit reporté de la section de fonctionnement, il n'y a pas d'affectation

(b) le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation du résultat de fonctionnement. Le solde est reporté au budget de reprise après le vote du compte financier.





I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITÉ

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.





I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.





I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.





I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	13,25	Réserves	38,76
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	283,78
Terrains		Résultat de l'exercice	114,41
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	436,95
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	11,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	2,28	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	26,52	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45,54
Stocks		Autres dettes non financières	58,26
Créances	135,14	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	103,80
Trésorerie	379,09	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	514,22	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	103,80
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	540,75	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	540,75

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	399,49	255,19
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	533,56	440,62
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	0,58	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	933,63	695,81
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	124,23	116,00
Charges de personnel	666,02	581,90
Indemnités des élus (et membres du CESR)	0,28	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	3,01	
Impôts et taxes	10,25	7,99
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	4,97	4,24
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	808,75	710,13

SLO

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	10,47	8,70
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	10,47	8,70
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	114,41	-23,02
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	114,41	-23,02



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l' assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
Taxe d'habitation		0,00	0,00	0,00
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	13 500,00	90,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 272,82	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		27 272,82	13 500,00	49,50	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		27 272,82	13 500,00	49,50	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		27 272,82	13 500,00	49,50	0,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		27 272,82	13 500,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	6 500,00	4 966,56	76,41	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		6 500,00	4 966,56	76,41	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		6 500,00	4 966,56	76,41	0,00
001 Solde d'exécution positif reporté		20 772,82			
Total des recettes de la section d'investissement		27 272,82	4 966,56		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041



II – EXECUTION BUDGETAIRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	163 500,00	124 320,38	0,00	124 320,38	76,04	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	698 000,00	682 603,75	0,00	682 603,75	97,79	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	10 770,00	10 750,50	0,00	10 750,50	99,82	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		872 270,00	817 674,63	0,00	817 674,63	93,74	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	6 000,00	3 009,00	0,00	3 009,00	50,15	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		878 270,00	820 683,63	0,00	820 683,63	93,44	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	6 500,00	4 966,56	0,00	4 966,56	76,41	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		6 500,00	4 966,56	0,00	4 966,56	76,41	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		884 770,00	825 650,19	0,00	825 650,19	93,32	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		884 770,00	825 650,19	0,00	825 650,19		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 011-200045540-20240325-2024_13_2-DE





II – EXECUTION BUDGETAIRE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	100,00	6 432,84	0,00	6 432,84	6 432,84	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	563 000,00	533 555,08	0,00	533 555,08	94,77	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	325 000,00	399 492,00	0,00	399 492,00	122,92	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	581,19	0,00	581,19	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		888 100,00	940 061,11	0,00	940 061,11	105,85	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		888 100,00	940 061,11	0,00	940 061,11	105,85	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		888 100,00	940 061,11	0,00	940 061,11	105,85	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		283 775,64					
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 171 875,64	940 061,11	0,00	940 061,11		0,00

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040





II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		6 750,00	6 750,00		
2051	Concessions et droits similaires		13 500,00		13 500,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	20 250,00	6 750,00	13 500,00	1 500,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	12 272,82				12 272,82
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
Total des dépenses d'équipement		27 272,82	20 250,00	6 750,00	13 500,00	13 772,82
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières						
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		27 272,82	20 250,00	6 750,00	13 500,00	13 772,82
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections					
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement						



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		27 272,82	20 250,00	6 750,00	13 500,00	13 772,82
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		27 272,82	20 250,00	6 750,00	13 500,00	13 772,82



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement						
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement					
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires		250,00		250,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		3 170,17		3 170,17	
281838	Autre matériel informatique		1 546,39		1 546,39	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 500,00	4 966,56		4 966,56	1 533,44
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		6 500,00	4 966,56		4 966,56	1 533,44

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des recettes d'investissement de l'exercice		6 500,00	4 966,56		4 966,56	1 533,44
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		20 772,82				
Total des recettes de la section d'investissement		27 272,82	4 966,56		4 966,56	22 306,26



II – EXECUTION BUDGETAIRE
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

Cet état ne contient pas d'information.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60221	Combustibles et carburants		1 365,45	1 365,45		
60222	Produits d'entretien		72,42	72,42		
60224	Fournitures administratives		90,75	90,75		
60226	Habillement et vêtements de travail		240,00	240,00		
60622	Carburants		8 428,36		8 428,36	
60628	Autres fournitures non stockées		6,33		6,33	
60631	Fournitures d'entretien		100,67		100,67	
60632	Fournitures de petit équipement		1 603,08		1 603,08	
60636	Habillement et Vêtements de travail		386,21		386,21	
6064	Fournitures administratives		1 023,68		1 023,68	
611	Contrats de prestations de services		5 911,64	750,00	5 161,64	
61221	Matériel roulant		1 220,83		1 220,83	
61351	Matériel roulant		8 259,38		8 259,38	
61551	Matériel roulant		1 993,62		1 993,62	
6156	Maintenance		106,50		106,50	
6161	Multirisques		26 467,81		26 467,81	
6162	Assurance obligatoire dommage-construction		4 687,00		4 687,00	
6182	Documentation générale et technique		2 929,37		2 929,37	
6184	Versements à des organismes de formation		4 540,00		4 540,00	
6188	Autres frais divers		885,45		885,45	
6231	Annonces et insertions		2 926,67		2 926,67	
6234	Réceptions		785,66	289,61	496,05	
6251	Voyages, déplacements et missions		3 318,78		3 318,78	
6262	Frais de télécommunications		2 951,83		2 951,83	
6281	Concours divers (cotisations...)		1 283,33		1 283,33	
62878	A des tiers		45 543,79		45 543,79	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 011	Charges à caractère général	163 500,00	127 128,61	2 808,23	124 320,38	39 179,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		396,87		396,87	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		8 637,76		8 637,76	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		1 213,53		1 213,53	
64111	Rémunération principale		437 963,95		437 963,95	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		5 701,61		5 701,61	
64113	NBI		1 772,94		1 772,94	
64131	Rémunérations		43 766,01		43 766,01	
6417	Rémunérations des apprentis		9 003,14		9 003,14	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		75 659,42		75 659,42	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		95 688,14		95 688,14	
6475	Médecine du travail, pharmacie		1 535,86		1 535,86	
6488	Autres		1 264,52		1 264,52	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	698 000,00	682 603,75		682 603,75	15 396,25
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65322	Frais de mission et déplacement		280,00		280,00	
65748	Autres personnes de droit privé		10 470,00		10 470,00	
65888	Autres		0,50		0,50	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	10 770,00	10 750,50		10 750,50	19,50
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		872 270,00	820 482,86	2 808,23	817 674,63	54 595,37
total chapitre 66	Charges financières					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 009,00		3 009,00	
total chapitre 67	Charges spécifiques	6 000,00	3 009,00		3 009,00	2 991,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		878 270,00	823 491,86	2 808,23	820 683,63	57 586,37
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		4 966,56		4 966,56	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 500,00	4 966,56		4 966,56	1 533,44
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 500,00	4 966,56		4 966,56	1 533,44
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		884 770,00	828 458,42	2 808,23	825 650,19	59 119,81
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		884 770,00	828 458,42	2 808,23	825 650,19	59 119,81

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6094	d'études, prestations de services		93,02		93,02	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		6 339,82		6 339,82	
total chapitre 013	Atténuations de charges	100,00	6 432,84		6 432,84	-6 332,84
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
706884	Produits au titre de la gestion des contrats d'assurances		106,08		106,08	
706888	Autres		558 152,00	24 703,00	533 449,00	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	563 000,00	558 258,08	24 703,00	533 555,08	29 444,92
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
7473	Départements		220 000,00		220 000,00	
74748	Autres communes		158 217,00		158 217,00	
74758	Autres groupements		21 275,00		21 275,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	325 000,00	399 492,00		399 492,00	-74 492,00
757368	Autres		369,88		369,88	
75888	Autres		211,31		211,31	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante		581,19		581,19	-581,19
Total des recettes de gestion des services		888 100,00	964 764,11	24 703,00	940 061,11	-51 961,11
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits spécifiques					
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		888 100,00	964 764,11	24 703,00	940 061,11	-51 961,11
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		888 100,00	964 764,11	24 703,00	940 061,11	-51 961,11
002 Résultat de fonctionnement reporté		283 775,64				
Total des recettes de la section de fonctionnement		1 171 875,64	964 764,11	24 703,00	940 061,11	231 814,53

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles		16 634,32	3 384,32	13 250,00	
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel		32 909,13	21 913,95	10 995,18	14 165,35
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		11 702,10	9 424,40	2 277,70	3 824,09
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		61 245,55	34 722,67	26 522,88	17 989,44
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		7 077,80		7 077,80	3 484,30
Créances sur les redevables et comptes rattachés		127 759,20		127 759,20	127 591,20
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		300,00		300,00	300,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		135 137,00		135 137,00	131 375,50
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		379 086,74		379 086,74	262 012,51
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		379 086,74		379 086,74	262 012,51
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		1,99		1,99	1,44
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		575 471,28	34 722,67	540 748,61	411 378,89

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES		38 762,26	38 762,26
REPORT A NOUVEAU		283 775,64	306 791,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		114 410,92	-23 015,36
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		436 948,82	322 537,90
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		45 543,79	
Dettes fiscales et sociales		58 256,00	42 598,00
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS**Bilan (en euros)**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières			45 534,99
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		103 799,79	88 132,99
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		103 799,79	88 132,99
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			708,00
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		540 748,61	411 378,89



III – ÉTATS FINANCIERS
Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		399 492,00	255 192,78	144 299,22
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		533 555,08	440 619,20	92 935,88
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		581,19	1,07	580,12
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		933 628,27	695 813,05	237 815,22
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		124 227,36	115 995,29	8 232,07
Charges de personnel		666 015,77	581 901,56	84 114,21
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		493 132,35	433 931,55	59 200,80
<i>Dont charges sociales</i>		172 883,42	147 970,01	24 913,41
Indemnités des élus (et membres du CESR)		280,00		280,00
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		3 009,50	0,92	3 008,58
Impôts et taxes		10 248,16	7 987,56	2 260,60
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		4 966,56	4 243,08	723,48
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				



III – ÉTATS FINANCIERS
Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		808 747,35	710 128,41	98 618,94
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		10 470,00	8 700,00	1 770,00
<i>Dont ménages</i>				
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		10 470,00	8 700,00	1 770,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		10 470,00	8 700,00	1 770,00
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		114 410,92	-23 015,36	137 426,28
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		114 410,92	-23 015,36	137 426,28

III – ÉTATS FINANCIERS**Annexe**

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités listées dans l'arrêté du 10 novembre 2016 qui expérimentent la certification des comptes en application de l'article 110 de la loi NOTRe.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 011-200045540-20240325-2024_13_2-DE

Exercice 2023
S²LO

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 05/03/2024

Comptable(s)

M ERIC GERARD

du 01/01/2023

Ayant exercé au cours de la gestion

au 05/03/2024

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**GABIN Ingrid (1018332922-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe****A DDFiP DE L'AUDE, le 07/03/2024**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

GERARD Eric (1013243786-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe**A AUDE, le 26/03/2024**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 25 mars 2024
Délibération n°2024-14

Objet de l'affaire : affectation du résultat 2023

Date de convocation : 12/03/2024

Sous la présidence d'Hervé BARO, Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale de l'Aude, madame la Présidente étant empêchée,

Étaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2024-13 de l'Assemblée générale en date du 25 mars 2024 portant approbation du Compte Financier Unique 2023,

VU la proposition d'affectation du résultat 2023,

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

CONSTATANT que le compte financier unique fait apparaître les résultats suivants :

Résultat de clôture de l'exercice			
	Résultat reporté 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Section de fonctionnement	283 775,64 €	114 410,92 €	398 186.56 €
Section d'investissement	20 772,82 €	- 8 533,44 €	12 239.38 €
			410 425.94 €

Un résultat de clôture pour la section de fonctionnement excédentaire de **398 186.56 €**.

Un résultat de clôture pour la section d'investissement excédentaire de **12 239.38 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : **398 186.56 €**.

Résultat d'investissement reporté (001) : **12 239.38 €**.

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**



Hélène SANDRAGNÉ

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 25 mars 2024
Délibération n°2024-15

Objet de l'affaire : vote du budget primitif 2024

Date de convocation : 12/03/2024

**Sous la présidence d'Hervé BARO, Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude, madame la Présidente étant empêchée.**

Etaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L16

« Toutefois, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent ».

VU la délibération n°2024-10 de l'Assemblée générale en date du 23 janvier 2024 prenant acte des orientations budgétaires pour 2024,

VU le rapport présenté par la Présidente de l'Agence Technique Départementale, joint en annexe,

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le vote par chapitres du budget primitif de l'exercice 2024 tel que présenté en annexe,
- **ADOpte** le budget 2024 tel que présenté en annexe de la présente délibération par la Présidente et affichant un suréquilibre en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Chapitre 011	165 000 €	Chapitre 70	600 000 €
Chapitre 012	740 000 €	Chapitre 74	331 000 €
Chapitre 65	11 500 €	Chapitre 013	100 €
Chapitre 67	3 000 €	002 : résultat reporté	398 186.56 €
Chapitre 022	2 000 €		
Chapitre 042	9 500 €		
Sous Total	931 000 €	Sous Total	1 329 286.56 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 20	9 000.00 €	001 : résultat reporté	12 239.38 €
Chapitre 21	12 739.38 €	Chapitre 040	9 500.00 €
Sous Total	21 739.38 €	Sous Total	21 739.38 €
Total général sections confondues			
	952 739.38 €		1 351 025.94 €

- **AUTORISE** la Présidente à prendre et signer toutes décisions nécessaires au fonctionnement dans la limite des inscriptions budgétaires,

La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,


Hélène SANDRAGNÉ

ANNEXE

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale – Séance du 25 mars 2024

RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

LE CADRE DE RÉFÉRENCE

1 - Aspects réglementaires

- le Code Général des Collectivités Territoriales

2 - Aspects budgétaires

- la délibération n°2024-10 de l'Assemblée générale en date du 23 janvier 2024 prenant acte des orientations budgétaires pour 2024

LA PRÉSENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'assemblée générale du 23 janvier 2024 s'est tenu le débat d'orientations budgétaires (DOB) de l'Agence Technique Départementale, au titre de l'exercice 2024.

Celui-ci a permis de dégager les axes majeurs et stratégiques qui guideront le fonctionnement de notre structure pour ce nouvel exercice budgétaire : l'accompagnement en matière de conduite d'opérations sur les projets d'envergure en bâtiment d'une part et le maintien des effectifs pour le pôle eau et assainissement, fortement sollicité.

Afin de ne pas peser davantage sur les dépenses obligatoires des communes et EPCI, la Présidente et le Conseil d'Administration ont fait le choix de ne pas augmenter, cette année encore, le montant des cotisations d'adhésion des communes, EPCI et syndicats. Cela est rendu possible par la contribution départementale qui s'élève à 150 000 €, soit l'équivalent du montant de l'ensemble des cotisations des communes adhérentes à l'Agence.

Je propose de vous exposer le projet de budget pour l'exercice 2024.

Perspectives budgétaires 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les propositions budgétaires concernent :

- Des dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement pour un montant de 921 500 €.

Le reste des dépenses se répartit en charges à caractère général (011) pour un montant de 165 000 €, des charges de personnel (012) pour un montant de 740 000 €, d'autres charges de gestion courante (65) pour un montant de 11 500 € et de charges spécifiques (67) pour un montant de 3 000 €, ainsi que des dépenses imprévues (022) pour 2 000 €.

- Des dépenses d'ordre à hauteur de 9 500 € concernent les dotations

a) Chapitre 011 (charges à caractère général) :

Le montant des dépenses à caractère général s'élève à 165 000 €. Il s'agit pour un tiers du remboursement des dépenses de mise à disposition du personnel du Département. Pour rappel, le Département assure la mise à disposition gratuite de son personnel à concurrence de 90 000 €, au-delà un remboursement est effectué. Pour 2024, la mise à disposition par le Département est estimée pour un montant de l'ordre de 147 500 € (130 000 € pour les services liés à l'eau et l'assainissement, environ 17 500 € pour les ouvrages d'art, et les services supports (marchés publics, juridique, gestion de la paie, protection des données, communication...). Du fait de la prise en charge à hauteur de 90 000 €, le reliquat du remboursement 2024 s'élèverait donc à 57 500 €.

Pour les deux autres tiers des dépenses à caractère général, il s'agit des dépenses :

- en lien avec les visites de terrain : location de véhicules, carburants, assurance, péage...
- en lien avec la veille technique et règlementaire : documentation, frais de formation,...
- en lien avec le fonctionnement courant : assurances, fournitures administratives, téléphonies, copies, affranchissement,...

b) Chapitre 012 (charges de personnel) :

En réponse aux orientations proposées au DOB, le recrutement d'un agent est prévu dès le mois d'avril 2024 pour concrétiser la mise en œuvre de la conduite d'opérations. Pour rappel, il s'agira de poursuivre notre accompagnement en phase études et travaux pour les projets d'importance en bâtiment. Cela consistera à veiller, en phase études, à l'adéquation du projet conçu par le maître d'œuvre avec le programme du maître d'ouvrage.

En phase travaux, il s'agira d'appuyer le maître d'ouvrage dans ses choix et arbitrages, sur la base de conseils éclairés et dans un souci de qualité et de respect des coûts et des délais. La première conduite d'opération sera menée pour le projet du nouveau groupe scolaire de Conques sur Orbiel. Il est précisé que ce recrutement sera auto-financé par les prestations payantes.

Sur le pôle Eau et Assainissement, il ne s'agit pas d'un recrutement mais du maintien de l'effectif actuel. Cet effort doit permettre de répondre aux importantes sollicitations qui s'inscrivent dans la durée avec notamment la prise de compétences eau pour 2026 de deux communautés de communes.

Fortement mobilisés sur ces dossiers majeurs, en complément de nos projets habituels, nous nous devons de maintenir l'effort en conservant le dimensionnement de l'équipe actuelle tout en n'excluant pas le recours à un renfort ponctuel qui pourrait prendre la forme d'un stage ou à nouveau d'un apprentissage.

Ainsi, l'effectif serait donc porté à 13 agents pour 12 ETP :

- 3 agents dédiés à la gestion de la structure (un directeur, une assistante de direction et un assistant administratif) : 2.3 ETP
- 4 agents sur le pôle eau et assainissement (4 ingénieurs) : 3.7 ETP
- 6 agents aux pôles bâtiments et aménagements des espaces publics : 6 ETP

Il est à noter une perméabilité des pôles bâtiment, ouvrages d'art et aménagement des espaces publics pour lesquels les agents, en fonction de la complexité des projets sont susceptibles d'intervenir indifféremment sur des projets d'aménagements d'espaces publics ou de bâtiments.

En complément de cet effectif, la convention de mutualisation de services, entre le Département et l'ATD11, reconduit la mise à disposition d'agents départementaux sur des besoins qui s'orientent au fil des années sur des domaines d'expertise : ressources humaines, hydraulique, service eau et assainissement, service juridique, marchés publics... Il est rappelé que le remboursement au Département pour le temps passé au-delà des 90 000 €, s'effectue au chapitre 011.

Ainsi, il est proposé des charges de personnel d'un montant de 740 000 € pour 12 ETP.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles réelles hors résultat reporté sont estimées à 931 100 € et proviennent de deux ressources principales que sont les adhésions et les prestations tarifées.

Représentant un tiers des recettes de fonctionnement, les cotisations des membres adhérents sont estimées à 331 000 €. Pour rappel, le montant des cotisations est identique depuis 2014 pour les communes, EPCI et syndicats. Seule la contribution départementale initialement établie à 80 000 € a été successivement revalorisée pour atteindre 150 000 € annuel depuis 2022. Cette augmentation de la contribution du Département répond à une logique de solidarité territoriale et s'établit au même niveau de l'ensemble des cotisations des 392 communes adhérentes. L'idée est de favoriser un effet levier pour permettre l'émergence de projets audois.

Ensuite, les recettes proviennent pour deux tiers des prestations tarifées en réponse aux besoins spécifiques exprimés par ses membres pour un montant estimé de 600 000 €.

Il est proposé de détailler davantage les recettes de fonctionnement :

a) Les adhésions

Les adhésions des membres constituent des dépenses obligatoires pour ces derniers. Le nombre d'adhérents est de 408, en fin d'année 2023.

Pour rappel les tarifs des cotisations des membres se présentent de la façon suivante :

- 150 000 € pour le Département
- 1 € par habitant pour les communes de plus de 1 000 habitants, avec un plafond de 5 000 €
- 0,50 € par habitant pour les communes de plus de 500 habitants et de moins de 1 000 habitants
- 0,30 € par habitant pour les communes de moins de 500 habitants avec un plancher de 50 €
- Pour les EPCI à fiscalité propre : une cotisation forfaitaire de 1 500 € pour les EPCI de moins de 5 000 habitants et de 2 000 € pour les EPCI de plus de 5 000 habitants
- 0,50 € par habitant pour les autres EPCI de plus de 500 habitants, avec un plafond de 1 000 €
- 0,30 € par habitant pour les autres EPCI de moins de 500 habitants

Les cotisations représentent un budget de 331 000 € de recettes se répartissant en :

- 150 000 € pour le Département
- 160 000 € pour les 392 communes adhérentes (soit 91% des communes audoises)
- 21 000 € pour les 15 EPCI (7 communautés de communes et d'agglomération et 8 syndicats de commune)

b) Les prestations payantes

Pour 2024, nous prévoyons de maintenir le même niveau d'objectif pour tous les domaines d'intervention, sauf en bâtiment où nous prévoyons une activité plus importante du fait de la mise en œuvre de la conduite d'opérations.

Pour rappel, ces prestations sont assurées par les agents et sont facturées sur la base de la grille tarifaire validée par le Conseil d'administration. Pour chaque demande d'intervention, une estimation personnalisée est proposée.

Sur la base de notre grille tarifaire, le montant des prestations pourrait s'établir à 600 000 € se détaillant ainsi :

- 95 000 € pour l'aménagement des espaces publics et voirie,
- 30 000 € pour l'AMO ouvrages d'art dont 6 500 € pour la surveillance des ouvrages d'art,
- 163 000 € pour la mission eau et assainissement dont 25 000 € pour la DECI,
- 182 000 € pour le bâtiment,
- 130 000 € pour les prestations de contrôle et d'auto surveillance assurées pour les communes et EPCI. A noter que ces recettes réalisées en toute ou partie par le SATESE du CD11 font l'objet de remboursements pour la majeure partie au CD.

Ces objectifs de prestations correspondent environ à 800h facturées par an et par agent opérationnel.

A ces recettes de fonctionnement, il convient de reprendre le résultat excédentaire
montant de 398 186.56 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement :

En dépenses d'investissement, nous prévoyons le renouvellement partiel de l'équipement informatique pour environ 5 000 €.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont essentiellement dues au résultat excédentaire 2023. Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé. Les recettes s'élèvent à 21 739.38 € dont 12 239.38 € de résultat d'investissement reporté et 9 500 € d'amortissements.

Nous devrions dégager un excédent d'investissement de l'ordre de 16 000 €.

Résultats et synthèse

En synthèse, nous visons un équilibre d'exécution pour la section de fonctionnement, hors excédent reporté. Nous serons désormais présents en conduite d'opérations de projets d'envergure en bâtiment, et nous maintenons notre effort dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en continuant à accompagner les communautés de communes qui ont pris la compétence et celles qui y travaillent dans la perspective de 2026.

Ce rapport vous a exposé le projet de budget pour 2024.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Agence Technique Departementale de l'Aude : Agence Technique
Departementale de l'Aude (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004554000016

POSTE COMPTABLE : Paierie Départementale

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	41
B9 - Etat du personnel	42
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	46
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	47
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	48
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	49
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	50
D3 - Décisions en matière de taux	52
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	53
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	54
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	56
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	57
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	58

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	839 150,19	945 027,67	304 548,46	A1 410 425,94
Investissement	13 500,00	4 966,56 (3)	20 772,82	A2 12 239,38
Fonctionnement	825 650,19	940 061,11 (4)	283 775,64	A3 398 186,56

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	410 425,94
Investissement	A2 + B2	12 239,38
Fonctionnement	A3 + B3	398 186,56

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	21 739,38	9 500,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 12 239,38
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		21 739,38	21 739,38
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	929 000,00	931 100,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 398 186,56
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		929 000,00	1 329 286,56
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		950 739,38	1 351 025,94

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	2 000,00
---	-----	----------

TOTAL GENERAL		2 000,00
----------------------	--	-----------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	15 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	12 272,82	0,00	12 739,38	12 739,38	12 739,38
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		27 272,82	0,00	21 739,38	21 739,38	21 739,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		27 272,82	0,00	21 739,38	21 739,38	21 739,38

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		27 272,82	0,00	21 739,38	21 739,38	21 739,38
--------------	--	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					21 739,38
---	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		6 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00

TOTAL	6 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	12 239,38
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 739,38
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	9 500,00
--	-----------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	163 500,00	0,00	165 000,00	165 000,00	165 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	698 000,00	0,00	740 000,00	740 000,00	740 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 770,00	0,00	11 500,00	11 500,00	11 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		872 270,00	0,00	916 500,00	916 500,00	916 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		878 270,00	0,00	919 500,00	919 500,00	919 500,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00

TOTAL		884 770,00	0,00	929 000,00	929 000,00	929 000,00
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						929 000,00
--	--	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	563 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	325 000,00	0,00	331 000,00	331 000,00	331 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					398 186,56
---	--	--	--	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 329 286,56
--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	9 500,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	9 000,00	0,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	12 739,38	0,00	12 739,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		21 739,38	0,00	21 739,38

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			21 739,38
---	--	--	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	165 000,00		165 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	740 000,00		740 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	11 500,00	0,00	11 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	9 500,00	9 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		919 500,00	9 500,00	929 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			929 000,00
--	--	--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.



- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		9 500,00	9 500,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	9 500,00	9 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	12 239,38
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 739,38
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	100,00		100,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	600 000,00		600 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	331 000,00		331 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	931 100,00	0,00	931 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	398 186,56
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 329 286,56
--	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 272,82	0,00	0,00	21 739,38	21 739,38	0,00	21 739,38	21 739,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 272,82	0,00	0,00	12 739,38	12 739,38	0,00	12 739,38	12 739,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		27 272,82	0,00	0,00	21 739,38	21 739,38	0,00	21 739,38	21 739,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		27 272,82	0,00	0,00	21 739,38	21 739,38	0,00	21 739,38	21 739,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

21 739,38

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 011-200045540-20240325-2024_15-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 12 239,38

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

Total des recettes d'investissement cumulées 21 739,38

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 011-200045540-20240325-2024_15-BF



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 272,82	0,00	0,00	21 739,38	21 739,38	0,00	21 739,38	21 739,38
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
2051	Concessions, droits similaires	15 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 272,82	0,00	0,00	12 739,38	12 739,38	0,00	12 739,38	12 739,38
215738	Autre matériel et outillage de voirie	2 272,82	0,00		2 739,38	2 739,38	0,00	2 739,38	2 739,38
21578	Autre matériel technique	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
217838	Autre matériel informatique	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		27 272,82	0,00	0,00	21 739,38	21 739,38	0,00	21 739,38	21 739,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SLOW

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		27 272,82	0,00	0,00	21 739,38	21 739,38	0,00	21 739,38	21 739,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 500,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
281838	Autre matériel informatique	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		6 500,00		9 500,00	9 500,00	9 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 011-200045540-20240325-2024_15-BF



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		884 770,00	0,00	2 000,00	929 000,00	929 000,00	0,00	929 000,00	929 000,00
011	Charges à caractère général (3)	163 500,00	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	698 000,00	0,00		740 000,00	740 000,00		740 000,00	740 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10 770,00	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		872 270,00	0,00	0,00	916 500,00	916 500,00	0,00	916 500,00	916 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			2 000,00					
Total des dépenses financières		6 000,00	0,00	2 000,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles		878 270,00	0,00	2 000,00	919 500,00	919 500,00	0,00	919 500,00	919 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 500,00			9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 500,00			9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 929 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 011-200045540-20240325-2024_15-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00
013	Atténuations de charges (2)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	563 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	325 000,00	0,00	331 000,00	331 000,00	331 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)

398 186,56

Total des recettes de fonctionnement cumulées

1 329 286,56

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		884 770,00	0,00	2 000,00	929 000,00	929 000,00	0,00	929 000,00	929 000,00
011	Charges à caractère général (4)	163 500,00	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00	0,00	165 000,00	165 000,00
6041	Achats d'études	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6042	Achats de prestations de services	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	8 000,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	19 000,00	0,00		29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	4 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
617	Etudes et recherches	1 400,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 500,00	0,00		8 900,00	8 900,00	0,00	8 900,00	8 900,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6234	Réceptions	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6241	Transports de biens	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	87 000,00	0,00		57 500,00	57 500,00	0,00	57 500,00	57 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	698 000,00	0,00		740 000,00	740 000,00		740 000,00	740 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	440 000,00	0,00		471 700,00	471 700,00		471 700,00	471 700,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
64113	NBI	2 000,00	0,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00	1 800,00
64131	Rémunérations	37 500,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	90 000,00	0,00		84 000,00	84 000,00		84 000,00	84 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000,00	0,00		115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	10 770,00	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
65322	Frais de mission et de déplacement	150,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6541	Créances admises en non-valeur	30,00	0,00		30,00	30,00	0,00	30,00	30,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	10 470,00	0,00		11 100,00	11 100,00	0,00	11 100,00	11 100,00
65888	Autres	120,00	0,00		120,00	120,00	0,00	120,00	120,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		872 270,00	0,00	0,00	916 500,00	916 500,00	0,00	916 500,00	916 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	6 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			2 000,00					
Total des charges financières et spécifiques		6 000,00	0,00	2 000,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles		878 270,00	0,00	2 000,00	919 500,00	919 500,00	0,00	919 500,00	919 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 500,00			9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	6 500,00			9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 500,00			9 500,00	9 500,00		9 500,00	9 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00
013	Atténuations de charges (3)	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
6094	RRR obtenus sur études et prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	563 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
706884	Produits titre gest° contrats assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	563 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	325 000,00	0,00	331 000,00	331 000,00	331 000,00
7473	Participation départements	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
74748	Participation autres communes	155 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
74758	Participation autres groupements	20 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		888 100,00	0,00	931 100,00	931 100,00	931 100,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 011-200045540-20240325-2024_15-BF



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	04/07/2022
L	Logiciels	3	04/07/2022
L	Matériel de bureau et mobilier	5	04/07/2022
L	Matériel de transport	5	04/07/2022
L	Matériel et outillage technique	5	04/07/2022
L	Matériels informatiques	3	04/07/2022

S²LO

IV

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					11 100,00
65748	N°1 COS de l'ATD11		C.O.S. DE L'ATD11	Association	11 100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	1,00	5,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE (Av. Janv. 2019)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL (Av. Janv. 2016)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL (Av. Janv. 2019)	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		13,00	0,00	13,00	7,00	1,00	8,00
INGENIEUR (Avant Mars 2016)	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
INGENIEUR HORS CLASSE (Av. Janv. 2019)	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN (Av. Janv. 2019)	B	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE (Av. Janv. 2016)	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES (4)	AGENTS TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		17,00	1,00	18,00	9,00	1,00	10,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR (Avant Mars 2016)	A	TECH		0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
INGENIEUR	A	TECH		0,00	332-23-1°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	12 239,38	12 239,38
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	9 500,00	9 500,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	9 500,00	9 500,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES**

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 500,00	III 9 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		9 500,00	9 500,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 500,00	4 500,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00	3 000,00
281838	Autre matériel informatique	2 000,00	2 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00
TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

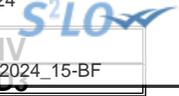
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 011-200045540-20240325-2024_15-BF



RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)
TOTAL GENERAL	
0,00	

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 414

Nombre de membres présents : 46

Nombre de suffrages exprimés : 46

VOTES :

Pour : 185

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 12/03/2024

Présenté par Hervé BARO, Président/délégué (1),

A Carcassonne, le 02/04/2024

Délibéré par l'assemblée Les membres l'Assemblée générale réuni(e) en session Ordinaire(2), réunie en session Ordinaire

A Carcassonne, le 02/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Les membres l'Assemblée générale réuni(e) en session Ordinaire (2),(3).

Certifié exécutoire par Hervé BARO, Président/délégué (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/04/2024, et de la publication le 02/04/2024

A Carcassonne, le 02/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'AUDE

Assemblée générale du 25 mars 2024
Délibération n°2024-16

Objet de l'affaire : subvention 2024 au COS

Date de convocation : 12/03/2024

Sous la présidence d'Hervé BARO, Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale de l'Aude, madame la Présidente étant empêchée,

Étaient présents ou représentés :

Voir la liste des membres présents et représentés

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'allouer une subvention annuelle correspondant à 1,5% de la masse salariale, et qu'en conséquence le versement sera de 11 100 € au titre de l'année 2024,

CONSIDERANT que ces crédits sont inscrits en section de fonctionnement du budget primitif 2024, à l'article 65748.

L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ATD 11

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement au COS de l'ATD11 d'une subvention annuelle fixée à 1,5% de la masse salariale soit 11 100 € au titre de 2024.

AUTORISE la Présidente à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**La Présidente de l'Agence Technique
Départementale de l'Aude,**



Hélène SANDRAGNÉ